

CHRONOLOGIE : LA REPONSE DE L'UNION EUROPEENNE A LA PREMIERE VAGUE DE LA PANDEMIE DE COVID-19*

JANVIER-AOUT 2020

PAR **BORIS FRONTEDDU et DENIS BOUGET**

Observatoire social européen (OSE)

AVANT-PROPOS**

Le 17 novembre 2019, le nouveau coronavirus (COVID-19), apparaît à Wuhan dans la province de Hubei, en Chine centrale. Le gouvernement chinois met en place un plan de confinement de la région dès le 22 janvier 2020. Le 30 janvier, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) prononce l'état d'urgence sanitaire internationale et déclare, le 11 mars, qu'il s'agit d'une pandémie.

Au sein de l'Union européenne (UE), entre le 8 mars et le 17 mars 2020, la plupart des Etats membres établissent des protocoles de protection sanitaire et tentent de coordonner leurs actions par le biais du Conseil européen, du Conseil de l'UE ainsi que du suivi des recommandations de la Commission européenne et d'organismes européens et internationaux œuvrant dans le domaine de la santé (voir chronologie ci-dessous). Dans ce cadre, les Etats membres adoptent des mesures de plus en plus restrictives par le biais, notamment, de confinements généralisés, de fermetures des frontières nationales, de restrictions de la circulation aérienne, d'obligations de port du masque, de campagnes de promotion des gestes barrières et de fermetures d'écoles et d'entreprises. Ces mesures sont levées progressivement entre la fin avril et la mi-mai 2020.

Quelques Etats membres adoptent des politiques différentes. Ainsi, l'Allemagne, misant sur une campagne massive de détection et sur le respect de la distanciation physique n'a pas imposé de mesure stricte de confinement. La Suède et les Pays-Bas (et initialement le Royaume-Uni) ont, pour leur part, adopté une politique d'acceptation

* Le contenu de ce Digest est consacré à la réponse de l'Union européenne à la première vague de COVID-19 et est publié en anglais et en français (sous forme de web addendum) dans le livre suivant : Vanhercke, B., Spasova, S. et Fronteddu, B. (eds.), *Bilan social de l'Union européenne 2020*, Bruxelles, Observatoire social européen (OSE) et Institut syndical européen (ETUI) (à paraître en janvier 2021). Les auteurs remercient l'ETUI d'avoir autorisé la publication de ce Digest dans la *Revue belge de la sécurité sociale*.

** Cette chronologie se base en grande partie sur la ligne du temps réalisée par Christophe Degryse (ETUI) intitulée « COVID Social Impact Timeline », voir : <https://www.etui.org/covid-social-impact> (uniquement en anglais) ainsi que sur les « lettres soin de santé » n° 53 et 54 rédigées par Rita Baeten et Boris Fronteddu (OSE), voir : http://ose.be/health_newsletter/newsletter_soins_sante.htm [consulté le 19 octobre 2020].

de la propagation du virus dans la population afin d'aboutir à une immunité collective, tout en s'efforçant de protéger les personnes les plus à risque.

JANVIER

28 janvier : la présidence croate du Conseil de l'Union européenne active le dispositif intégré pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (*Integrated Political Crisis Response*, IPCR) en mode « partage de l'information ». Présidence croate du Conseil, communiqué de presse du 28 janvier 2020.

28 janvier : l'Union européenne active le mécanisme de protection civile pour le rapatriement des citoyens européens. Cela fait suite à une demande de la France visant à apporter une aide consulaire à ses ressortissants se trouvant à Wuhan, en Chine. IP/20/142.

30 janvier : la Commission européenne lance un appel d'urgence à manifestation d'intérêt pour des projets de recherche concernant l'épidémie, sa gestion clinique, la préparation et la réaction en matière de santé publique. Commission européenne, *Advancing knowledge for the clinical and public health response to the 2019-nCoV epidemic* (uniquement en anglais).¹

FEVRIER

4 février : l'Agence européenne des médicaments (EMA) active son plan de gestion des menaces sanitaires émergentes. L'Agence analyse les informations disponibles sur les médicaments en cours de développement. Elle collabore avec les autorités de santé publique de l'UE. EMA/57041/2020.

13 février : sur la base d'une note d'orientation de la présidence croate, le Conseil adopte des conclusions relatives à l'épidémie de COVID-19 en vue de renforcer la coopération européenne et internationale dans le domaine de la santé publique tout en saluant la réponse de l'UE à la menace d'une éventuelle pandémie. Conseil de l'UE, conclusions du 13 février 2020.

24 février : la Commission européenne débloque un paquet d'aide de 232 millions EUR destinés au soutien à l'Organisation mondiale de la Santé (114 millions), à la recherche (100 millions), au continent africain (15 millions) et au rapatriement des ressortissants européens se trouvant à Wuhan (3 millions). IP 20/316.

(1) Pour consulter les projets de recherche relatifs à la COVID-19 et (co)financés par la Commission européenne, voir : *European Commission research projects on Coronavirus* (uniquement en anglais), https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/research-area/health-research-and-innovation/coronavirus-research-and-innovation_en [consulté le 19 octobre 2020].

28 février : la Commission lance un appel d'offres à destination des Etats membres pour l'acquisition de gants et de combinaisons. IP 20/523.²

MARS

2 mars 2020 : la présidence croate du Conseil de l'UE fait passer le IPCR en mode « activation totale ». Conseil de l'UE, Communiqué de presse du 2 mars 2020.

2 mars : le Parlement européen suspend toutes ses activités non législatives. PE, CP D(2020)9024.

9 mars : l'Italie est le premier pays européen à confiner l'ensemble de sa population. Euronews, 10 mars 2020.

10 mars : première réunion du groupe de pilotage exécutif de l'UE sur la pénurie de médicaments causée par des événements majeurs.³ EMA, 10 mars 2020.

11 mars : l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qualifie l'épidémie de COVID-19 de « pandémie ». OMS, Allocution du Directeur général de l'OMS.

12 mars : le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) recommande la distanciation sociale et le télétravail. Le Centre appelle à préparer l'ensemble des effectifs et des infrastructures de soins de santé et de soins de longue durée à faire face à la pandémie. ECDC, 12 mars 2020.

12 mars : la Banque centrale européenne (BCE) annonce de nouvelles opérations de refinancement à long terme, un soutien aux prêts bancaires pour les acteurs les plus touchés ainsi qu'une nouvelle enveloppe d'achats d'actifs.⁴ BCE, *Monetary policy decisions* (uniquement en anglais).

13 mars : la Commission européenne publie une communication dans laquelle elle définit l'ensemble des instruments et mécanismes auxquels elle peut recourir afin de faire face aux nombreux défis sanitaires, sociaux et économiques que pose la pandémie. COM (2020) 112 final.

13 mars : la Commission européenne adopte une recommandation appelant les opérateurs économiques ainsi que les organismes et autorités compétents à mettre en œuvre toutes les mesures à leur disposition afin que l'offre d'équipement de protection

(2) La Commission européenne a également lancé des appels d'offres le 17 mars (lunettes, écrans faciaux, masques et respirateurs), le 19 mars (matériel de laboratoire dont des kits de tests) et le 17 juin 2020 (médicaments destinés aux unités soins intensifs). 26 Etats membres ont participé à ces appels. Voir : Commission européenne, réaction face au coronavirus, Santé publique, https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response/public-health_fr [consulté le 4 novembre 2020].

(3) Ce groupe est composé de l'Agence européenne des médicaments (EMA), de la Commission européenne et de représentants des autorités nationales compétentes.

(4) Voir item du 24 mars concernant le *Pandemic Emergency Purchase Programme*.

individuelle répond à la demande en constante augmentation au sein de l'UE. JO L 79I du 16 mars 2020, pp. 1-5.

15 mars : la Commission européenne adopte un règlement d'exécution imposant une autorisation préalable pour exporter des équipements de protection individuelle en dehors de l'Union. JO L 77I du 15 mars 2020, pp. 1-7 et JO C 91I du 20 mars 2020, pp. 10-15).⁵

16 mars : la Commission européenne publie des lignes directrices visant à faciliter et coordonner le contrôle aux frontières extérieures de l'UE dans le cadre de la restriction temporaire des déplacements non essentiels vers l'Europe.⁶ JO C 102I du 30 mars 2020, pp. 3-11.

16 mars : la Commission européenne publie des lignes directrices sur la mobilité entre Etats membres au sein de l'UE : mobilité des personnes malades pour avoir accès aux soins de santé ; passage des travailleurs frontaliers, surtout du secteur de la santé ; libre circulation des biens essentiels.⁷ Dans le même temps, la Commission émet des lignes directrices concernant les contrôles aux frontières et confirme que l'équipement et le matériel médical constituent des biens et des services essentiels pour lesquels la libre circulation est cruciale. JO C 86I du 16 mars 2020, pp. 1-4 et JO C 86I du 16 mars 2020, pp. 1-4.

17 mars : un avion autrichien cofinancé par l'Union européenne rapatrié à Vienne 290 citoyens européens de Marrakech (Maroc). Il s'agit du premier rapatriement organisé en collaboration avec le mécanisme européen de protection civile dans le cadre de la crise sanitaire.⁸

17 mars : le Conseil européen adopte cinq priorités : limitation de la propagation du virus, mise à disposition de matériel médical au sein de l'UE, promotion de la recherche, lutte contre les conséquences socio-économiques de la pandémie et rapatriement des citoyens européens bloqués dans des pays tiers. Conclusions du président du Conseil européen, 17 mars 2020.

17 mars : la Banque européenne d'investissement (BEI) mobilise 40 milliards EUR pour financer les petites et moyennes entreprises et les entreprises intermédiaires. Les Etats membres sont appelés à apporter des garanties supplémentaires afin de rendre effectif ce soutien. BEI, 2020-086-FR.

(5) Ce cadre de restriction des exportations est assoupli le 23 avril (JO L du 24 avril 2020, pp. 7-15).

(6) Voir également : le 11 juin 2020, la Commission publie une communication appelant les Etats membres à maintenir le contrôle aux frontières extérieures de l'UE jusqu'au 30 juin 2020. (COM(2020) 399 final).

(7) Voir à ce titre la communication de la Commission sur la mise en œuvre des voies prévues par les lignes directrices relatives aux mesures de gestion des frontières visant à protéger la santé publique et à garantir la disponibilité des biens et des services essentiels. JO C 96I du 24 mars 2020, pp. 1-7.

(8) Pour consulter l'ensemble des vols de rapatriement, voir : Commission européenne, *Summary tables of repatriation flights*, 29 juillet (uniquement en anglais), https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/summary_tables_of_repatriation_flights_29_july_2020_002.pdf [consulté le 19 octobre 2020].

17 mars : la Commission européenne crée un groupe consultatif sur la COVID-19. Composé d'épidémiologistes et de virologues, il est chargé d'élaborer des lignes directrices concernant la gestion des risques liés à la pandémie. C(2020) 1799 final.

18 mars : la Commission européenne recommande des mesures relatives aux stratégies nationales de *testing* et détaille des critères pour imposer la distanciation sociale et un confinement de la population. Commission européenne, *COVID-19: EU recommendations for community measures* et CE, *COVID-19: EU recommendations for testing strategies* (uniquement en anglais).

19 mars : la Commission européenne adopte une communication relative à l'encadrement temporaire des aides d'Etat afin de soutenir l'économie. Cette mesure ouvre la voie à une longue série d'autorisations exceptionnelles d'aides d'Etat et constitue un véritable changement de paradigme au regard de la gestion politique qui avait suivi la crise financière de 2008.⁹ JO C 91I du 20 mars 2020, pp. 1-9.

19 mars : la Commission européenne crée, dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'UE, une réserve stratégique « RescEU » dédiée au matériel médical essentiel. Elle est totalement financée par l'UE ; deux centres RescEU sont établis en Allemagne et en Roumanie. La distribution du matériel vers les Etats membres est assurée par le Centre de coordination de la réaction d'urgence. JO L 82I du 19 mars 2020, pp. 1-5.

23 mars : les ministres des Finances de l'UE activent la clause dérogatoire générale du Pacte de croissance et de stabilité. Cette mesure ne suspend pas les procédures du pacte mais permet de s'écarter temporairement des obligations budgétaires. Conseil de l'UE, communiqué de presse du 23 mars 2020.

23 mars : le Réseau européen de la concurrence (ECN) publie une déclaration permettant aux entreprises de coopérer pour répondre à la demande et rappelle que les prix excessifs seront sanctionnés. *ECN joint statement* (uniquement en anglais).

24 mars : la Commission européenne lance le dispositif « *COVID-19 Clinical Management Support System* ». L'objectif est de faciliter les échanges rapides d'informations entre les hôpitaux désignés par les Etats membres comme centres de référence pour la COVID-19. *European Reference Network*, communiqué de presse du 30 mars 2020 (uniquement en anglais).

24 mars : la Banque centrale européenne lance un programme temporaire d'achats d'actifs, le *Pandemic Emergency Purchase Programme* (PEPP), avec une enveloppe de 750 milliards EUR jusqu'à la fin 2020. JO L 91 du 25 mars 2020, pp. 1-4.

(9) Le 4 avril et le 13 juin, la Commission adopte des communications précisant ce texte afin de lister les mesures d'aide supplémentaires jugées compatibles avec le droit communautaire (JO C 112I du 4 avril 2020, pp. 1-9 et JO C 164 du 13 mai 2020, pp. 3-15). Pour consultation, voir : Commission européenne, *Competition, State aid rules and coronavirus* (uniquement en anglais), https://ec.europa.eu/competition/state_aid/what_is_new/covid_19.html [consulté le 19 octobre 2020].

25 mars : la Commission européenne révisé le programme de travail du dispositif Horizon 2020 afin de prioriser les projets de recherche et d'innovation relatifs à la lutte contre la COVID-19. Horizon 2020, Communiqué du 25 mars 2020 (uniquement en anglais).

25 mars : la Commission européenne publie des orientations visant à sélectionner les investissements directs étrangers (IDE). Il s'agit d'une réponse aux risques d'acquisition étrangère de capacités de soins de santé ou d'activités connexes. JO C 99I du 26 mars 2020, pp. 1-5.

26 mars : l'ECDC publie des recommandations concernant l'utilisation de masques en tissu, la stérilisation des respirateurs et celle des masques chirurgicaux dans les établissements de santé en cas de pénurie de matériel. ECDC, *Technical report* (uniquement en anglais).

27 mars : la Commission européenne adopte une communication *destinée à aider les Etats membres à maintenir et à faciliter les opérations de fret aérien en particulier pour les biens essentiels comme les denrées alimentaires et les fournitures médicales*. JO C 100I du 27 mars 2020, pp. 1-4.

30 mars : le Parlement européen et le Conseil signent un règlement facilitant l'octroi d'aides financières aux Etats membres et aux pays dont l'adhésion à l'UE est en cours de négociation dans le cas d'« urgence de santé publique majeure ». JO L 99 du 31 mars 2020, pp. 9-12.

30 mars : la Banque centrale européenne recommande aux établissements de crédit de suspendre le versement des dividendes aux actionnaires et de ne plus prendre d'engagements irrévocables concernant le paiement de ceux-ci au moins jusqu'au 1^{er} octobre 2020. JO C 102I du 30 mars 2020, pp. 1-2.

30 mars : la Commission européenne publie une communication visant à assurer la libre circulation des travailleurs exerçant des professions essentielles (y compris les travailleurs frontaliers et détachés). JO C 102I du 30 mars 2020, pp. 12-14.

30 mars : la Commission européenne appelle les Etats membres à mettre en perspective leurs stratégies nationales suivant ses recommandations et à poursuivre les actions visant à réduire la pression sur les systèmes de santé nationaux. Commission européenne, *European Commission recommendations on health systems resilience* (uniquement en anglais).

30 mars : les présidents du Conseil et du Parlement signent l'« Initiative d'investissement en réaction au Coronavirus » qui met à disposition des Etats membres 37 milliards EUR en réorientant des fonds de cohésion vers, notamment, le renforcement des systèmes de santé, le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) et les dispositifs de chômage partiel. Le Conseil élargit également le champ d'application du Fonds de

solidarité de l'UE, pour débloquer des fonds européens en faveur de la lutte contre la COVID-19. JO L 99 du 31 mars 2020, pp. 5-8 et pp. 9-12.¹⁰

30 mars : le Conseil de l'UE adopte un règlement suspendant l'obligation, pour les compagnies aériennes, d'utiliser au minimum 80 % de leurs créneaux de décollage et d'atterrissage. JO L 99 du 31 mars 2020, pp. 1-4.

AVRIL

1^{er} avril : la Commission européenne publie des orientations sur la passation de marchés publics en cas d'extrême urgence afin de permettre aux acheteurs publics d'acquérir du matériel et des équipements médicaux. JO C 108I du 1^{er} avril 2020, pp. 1-5.

1^{er} avril : dix-neuf Etats membres¹¹ publient une déclaration commune appelant la Commission européenne à monitorer les mesures nationales d'urgence afin de s'assurer que celles-ci ne contreviennent pas aux valeurs fondamentales de l'UE. Gouvernement des Pays-Bas, *Diplomatic statement 01-04-2020* (uniquement en anglais).

2 avril : la Commission européenne propose un règlement concernant un instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE). Le dispositif aurait une capacité de prêt allant jusqu'à 100 milliards EUR pour faire face aux augmentations soudaines des dépenses publiques nationales provoquées par les dispositifs nationaux de chômage partiel. Pour financer ce dispositif, la Commission entend contracter des emprunts auprès des marchés financiers. COM (2020) 139 final.

3 avril : la Commission européenne publie une communication appelant les Etats membres à renforcer la collaboration transfrontière, notamment en coordonnant l'offre et la demande de places en soins intensifs et en cofinçant le transport d'urgence de patients et de personnel médical lorsqu'un Etat membre sollicite de l'aide via le mécanisme de protection civile. JO C 111I du 3 avril 2020, pp. 1-5.

3 avril : la Commission européenne lève temporairement la TVA et les droits de douane pour les dispositifs médicaux et les équipements de protection individuelle importés dans l'UE depuis des pays tiers. JO L 103I du 3 avril 2020, pp. 1-3.

6 avril : l'EMA annonce la mise en place du système i-SPOC permettant aux entreprises pharmaceutiques de l'informer directement des risques de pénurie de médicaments utiles pour lutter contre la COVID-19. EMA, Communiqué de presse du 6 avril 2020 (uniquement en anglais).

(10) Le 23 avril 2020, le Parlement européen et le Conseil adoptent des mesures complémentaires dans le cadre de l'« Initiative d'investissement en réaction au coronavirus Plus » afin de rendre plus flexible l'utilisation des fonds structurels et d'investissements (JO L 130 du 24 avril 2020).

(11) La Belgique, la Bulgarie, Chypre, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, l'Espagne et la Suède.

6 avril : la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatović, appelle les 47 Etats membres à prendre des mesures urgentes afin de protéger les droits des détenus. COE, Commissaire aux droits de l'homme, déclaration du 6 avril 2020.

7 avril : la Banque centrale européenne adopte un ensemble de mesures visant à faciliter le financement bancaire pour les prêts aux entreprises et aux ménages. BCE, *ECB announces package of temporary collateral easing measures* (uniquement en anglais).

8 avril : la Commission européenne, les Etats membres, l'Alliance européenne pour le sang (EBA), l'ECDC et d'autres professionnels de la santé développent un programme commun de don, collecte, contrôle, traitement, stockage, distribution et suivi de plasma pour le traitement de la COVID-19. Commission européenne, COVID-19 *Convalescent Plasma Transfusion*.

8 avril : la Commission européenne publie des lignes directrices afin de réduire le risque de pénurie de médicaments essentiels. JO C 116I du 8 avril 2020, pp. 1-6.

8 avril : la Commission européenne publie un cadre temporaire autorisant, sous conditions, les entreprises à coordonner la production, la gestion des stocks et la distribution afin de prévenir les pénuries d'équipement et de produits médicaux essentiels. JO C 116I du 8 avril 2020, pp. 7-10.

8 avril : la Commission européenne invite les Etats membres et associés de l'espace Schengen à prolonger la restriction des déplacements non essentiels en provenance de pays tiers à destination de la zone UE+ jusqu'au 15 mai 2020. COM (2020) 148 final.

8 avril : l'ECDC publie des recommandations visant à faire sortir au plus vite les patients des hôpitaux afin de préserver la capacité de soins de santé pour les patients gravement atteints. ECDC, *Technical report* (uniquement en anglais).

8 avril : l'ECDC estime que le risque de dépassement des capacités des systèmes de santé et d'aide sociale dans l'UE/EEE et au Royaume-Uni est élevé. ECDC, *Rapid risk assessment: Coronavirus disease 2019 - eighth update* (uniquement en anglais).

14 avril : la Commission européenne publie des orientations appelant les Etats à protéger la santé des travailleurs du secteur des transports maritimes, des gens de mer, des passagers et des autres personnes à bord des navires. JO C 119, 14 avril 2020, pp. 1-8.

15 avril : la Commission européenne publie des lignes directrices relatives aux tests de diagnostic *in vitro* pour la COVID-19 et à leurs performances. JO C 122I du 15 avril 2020, pp. 1-7.

15 avril : le Parlement européen adopte une résolution appelant les Etats membres à prendre des mesures pour garantir que les travailleurs, y compris les indépendants, soient protégés contre les pertes de revenu causées par la pandémie. Il demande la mise en œuvre rapide du soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE). PE, 2020/2616(RSP).

17 avril : les présidents du Conseil européen et de la Commission européenne publient une feuille de route commune en vue d'une levée des mesures de confinement. L'instrument d'aide d'urgence constitue le volet financier et de préparation pour relance post-COVID.¹² JO C 126 du 17 avril 2020, pp. 1-11.

17 avril : l'Autorité européenne des assurances et des pensions (EIOPA) publie une déclaration de principes visant à atténuer l'impact de la COVID-19 sur le secteur des pensions professionnelles. *EIOPA statement to mitigate of Coronavirus on pensions*, (uniquement en anglais).

17 avril : la Commission européenne publie des orientations visant à assurer la continuité des procédures d'asile tout en protégeant la santé et les droits fondamentaux des personnes. JO C 126 du 17 avril 2020, pp. 12-27.

17 avril : le Parlement européen et le Conseil modifient le budget de l'UE pour 2020 en mobilisant « la marge pour imprévus » afin d'apporter une aide d'urgence aux Etats membres et de renforcer les mécanismes de protection civile et RescEU. JO L 125 du 21 avril 2020, pp. 5-6.

21 avril : les présidents du Conseil européen et de la Commission publient une feuille de route concernant un plan de relance global visant, notamment, à rétablir la pleine fonctionnalité du marché unique ainsi qu'à fournir un effort d'investissement « sans précédent ». Conseil européen et Commission européenne, Une feuille de route pour la relance.

22 avril : la Banque centrale européenne (BCE) assouplit ses critères pour l'achat de titres financiers afin d'éviter que les agences de notation ne baissent massivement la cotation des actifs européens. BCE, *ECB takes steps to mitigate impact of possible rating downgrades on collateral availability* (uniquement en anglais).

23 avril : le Parlement européen et le Conseil de l'UE signent un règlement visant à renforcer les synergies entre le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds de cohésion. JO L 130 du 24 avril 2020, pp. 1-6.

24 avril : l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (EU-OSHA) publie des lignes directrices sur le retour au travail, notamment en matière d'évaluation des risques, de gestion des absences et de télétravail. EU-OSHA, COVID-19 : retour sur le lieu de travail — Adapter les lieux de travail et protéger les travailleurs.

24 avril : la présidente de la Commission européenne lance, en collaboration avec d'autres acteurs internationaux, dont l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un

(12) Pour consulter la liste des actions entreprises par le biais de l'Instrument d'aide d'urgence (production et approvisionnement de traitements, transport de biens essentiels, d'équipes médicales et de patients, formation des professionnels de la santé en soins intensifs), voir : Commission européenne, réaction face au coronavirus, instrument d'aide d'urgence, https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response/emergency-support-instrument_fr [consulté le 19 octobre 2020].

appel aux dons afin de renforcer l'accessibilité des tests de dépistage et des traitements ainsi que le développement de vaccins. Commission européenne, réponse mondiale au coronavirus.

24 avril : le Parlement européen et le Conseil de l'UE signent un règlement habilitant le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) à soutenir des mesures spécifiques dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture afin d'atténuer les incidences de la pandémie. JO L 130 du 24 avril 2020, pp. 11-17.

29 avril : la Commission européenne adopte un paquet de mesures en soutien au secteur des transports aériens, ferroviaires, maritimes, routiers et de navigation intérieure. Pour consulter l'ensemble de ces mesures, voir : Commission européenne, *Coronavirus: package of measures to support transport sector* (uniquement en anglais).

MAI

4 mai : la Commission européenne adopte onze règlements d'exécution afin de soutenir le secteur agroalimentaire et propose aux Etats membres d'utiliser les fonds destinés au développement rural pour indemniser les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires. JO L 140 du 4 mai 2020.

6 mai : la Commission européenne publie ses prévisions économiques pour le printemps 2020 et constate une récession « profonde et inégale » ainsi qu'une reprise incertaine. Commission européenne, *European Economic Forecast, Spring 2020* (uniquement en anglais).

8 mai : la Commission européenne publie une communication visant à garantir la libre circulation des professionnels de la santé et à faciliter la reconnaissance de leurs qualifications lors de leurs déplacements transfrontaliers. JO C 156 du 8 mai 2020, pp. 1-4.

8 mai : les ministres des Finances de la zone euro aboutissent à un accord sur les modalités du dispositif de soutien à la lutte contre la crise pandémique (*Pandemic Crisis Support*). Il s'agit d'une ligne de crédit de 540 milliards EUR. Les prêts seront octroyés par le biais du Mécanisme européen de stabilité (MES) à la condition que les Etats membres de la zone euro demandant une aide s'engagent à utiliser ces fonds pour financer des coûts directs et indirects liés aux soins de santé, aux traitements et à la prévention de la COVID-19. Eurogroupe, *Eurogroup Statement on the Pandemic Crisis Support* (uniquement en anglais.).

13 mai : la Commission européenne publie des orientations et des recommandations visant à supprimer progressivement les restrictions aux voyages de loisirs ainsi qu'à permettre aux entreprises du tourisme de relancer leurs activités. Pour consulter l'ensemble des textes du « paquet tourisme ». IP 20/854.

18 mai : l'Allemagne et la France présentent une proposition de plan de relance européen d'un montant de 500 milliards EUR. La proposition envisage notamment

de doter l'UE d'une capacité d'emprunt sur les marchés financiers. France Diplomatie, Initiative franco-allemande pour la relance européenne face à la crise du coronavirus.

19 mai : lors de la 73^e Assemblée mondiale de la santé de l'Organisation mondiale de la santé, 130 pays adoptent une résolution s'engageant à assurer un accès équitable à tous les produits et à toutes les technologies de santé essentiels pour combattre la COVID-19. OMS, Une assemblée de la santé historique qui s'achève sur un engagement mondial de la riposte à la COVID-19.

19 mai : l'ECDC publie des orientations à l'intention des Etats membres, qui prévoient de mettre en œuvre des systèmes de surveillance dans les établissements de soins de longue durée et définissent des objectifs pour les stratégies de suivi. ECDC, *Surveillance of COVID-19 at long-term care facilities in the EU/EEA* (uniquement en anglais).

19 mai : le Conseil de l'UE adopte l'instrument européen « SURE » de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence. JO L 159 du 20 mai 2020, pp. 1-7, voir item du 2 avril.

20 mai : la Commission européenne publie ses recommandations spécifiques par pays dans le cadre du Semestre européen. Pour la première fois, des recommandations en matière de santé sont adressées à l'ensemble des Etats membres. Commission européenne, *2020 European Semester: Country Specific Recommendations/Commission Recommendations*.

26 mai : la BEI approuve la création d'un Fonds de garantie paneuropéen de 25 milliards EUR afin de financer des entreprises « viables sur le long terme mais qui se trouvent en difficulté ». Afin de rendre le fonds opérationnel, les Etats membres doivent apporter une contribution à cette enveloppe. BEI, 2020-126-FR.

27 mai : le Parlement européen et le Conseil de l'UE signent une décision visant à apporter une aide financière de 3 milliards EUR à certains pays tiers, déstabilisés par la pandémie et ses conséquences, en vue de soutenir leurs économies, ainsi que des réformes structurelles. JO L 165 du 27 mai 2020, pp. 31-37.

27 mai : le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) reprend progressivement ses activités en Grèce, à Chypre, à Malte et en Italie après leur réduction décrétée en mars 2020 dans le cadre de la pandémie. EASO, *EASO resuming full operational activities in Member States* (uniquement en anglais).

27 mai : la Commission européenne publie une communication posant les bases d'un plan de relance. Elle propose de créer un nouvel instrument, « Next Generation EU » qui serait doté d'un budget de 750 milliards EUR et accompagné de renforcements ciblés du budget de l'UE pour 2021-2027, portant la capacité totale du plan de relance à 1.850 milliards EUR. COM (2020) 456 final.

28 mai : la Commission européenne propose d'augmenter, de 2020 à 2022, les ressources financières du FEDER, du FSE et du FEAD, pour aider les Etats membres

à faire face aux conséquences sociales et économiques de la pandémie. COM (2020) 223 final.

28 mai : la Commission européenne propose d'étendre le champ d'application du Fonds social européen plus (FSE+), notamment les mesures de soutien aux régimes de chômage partiel, aux personnes qui ne sont pas en situation de vulnérabilité socio-économique immédiate. COM (2020) 447 final.

28 mai : la Commission européenne propose un nouveau programme de santé « EU4Health ». Celui-ci prévoit des actions visant à renforcer les ressources humaines médicales, à sécuriser la fabrication de médicaments et la fourniture d'équipements, ainsi que l'accès aux biens et services essentiels. EU4Health serait doté d'un budget, exceptionnellement élevé de 9,4 milliards EUR. COM (2020) 405 final.

29 mai : la Commission européenne propose un nouvel instrument de soutien à la solvabilité. Celui-ci s'appuie sur le Fonds européen d'investissement stratégique et vise à mobiliser des ressources privées pour soutenir d'urgence les entreprises « viables » dans les secteurs, les régions et les pays les plus touchés économiquement par la pandémie. COM (2020) 404 final.

29 mai : la Commission européenne propose un projet de règlement qui étendra le champ d'application du programme InvestEU afin de mieux répondre aux besoins de l'économie européenne et d'assurer une autonomie stratégique des secteurs essentiels. COM (2020) 403 final.

JUIN

2 juin : la Commission européenne publie une proposition de décision visant à amender les modalités du mécanisme de protection civile. Celle-ci vise à accroître la capacité d'intervention de la Commission et à octroyer plus d'autonomie à l'UE en cas de crise, notamment, sanitaire. COM (2020) 220 final.

3 juin : la Commission européenne propose d'amender le budget général de l'UE pour 2020, dégageant 11,5 milliards EUR pour lutter contre les conséquences de la pandémie et pour relancer l'économie européenne. COM (2020) 423 final.

3 juin : la Commission européenne classe la COVID-19 comme agent pathogène du groupe de risque 3 au regard de la directive protégeant les travailleurs des risques induits par une exposition à des agents biologiques au travail. Cette décision est vivement critiquée par les syndicats qui demandaient que le virus soit classé dans le groupe de risque 4. JO L 175 du 4 juin 2020, pp. 11-14 et ETUC, Communiqué de presse du 14 mai 2020 (uniquement en anglais).

3 juin : la Fédération européenne des travailleurs des transports cesse toute activité avec la direction générale pour la mobilité et le transport (MOVE) de la Commission européenne dans le domaine du trafic aérien. Plusieurs rapports font état de fonctionnaires de la DG encourageant des employeurs à réduire les salaires dans le contexte de la crise pandémique. ETF, Déclaration du 3 juin 2020 (uniquement en anglais).

4 juin : la BCE augmente l'enveloppe du programme d'achat d'actifs en urgence en cas de pandémie (PEPP) de 600 milliards EUR pour un nouveau total de 1.350 milliards. JO L 248 du 31 juillet 2020, pp. 24-25.

8 juin : le Conseil de l'UE adopte les mesures relatives au paquet « équipe d'Europe » qui vise à apporter une aide financière aux pays tiers en vue de soutenir la lutte contre la COVID-19. *Council conclusions on Team Europe Global Response to COVID-19* (uniquement en anglais).

11 juin : la BEI octroie un crédit à l'entreprise BioNTech pour l'élaboration et la production d'un vaccin contre le coronavirus. IP 20/1034.

13 juin : la France, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas signent un contrat avec l'entreprise AstraZeneca pour l'achat d'un éventuel vaccin contre la COVID-19. Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, *Inclusive Vaccines Alliance reaches agreement with AstraZeneca* (uniquement en anglais).

17 juin : la Commission européenne présente la stratégie européenne relative aux vaccins contre la COVID-19. Celle-ci vise à assurer une production suffisante de vaccins dans l'UE au moyen de contrats d'achat anticipé utilisant l'instrument d'aide d'urgence ainsi qu'à « adapter » le cadre réglementaire pour accélérer la mise au point, l'autorisation et la disponibilité de vaccins. COM (2020) 245 final.

17 juin : la Commission administrative pour la coordination des systèmes de sécurité sociale publie une décision indiquant que la crise sanitaire peut rendre impossible l'application des procédures normales de remboursement de certaines prestations sociales entre Etats membres. JO C 259 du 7 août 2020, p. 9.

18 juin : la Commission européenne annonce que les Etats membres peuvent solliciter un financement supplémentaire auprès de l'instrument d'aide d'urgence afin de financer le transport de biens de première nécessité, d'équipes médicales et de patients infectés par la COVID-19. IP 20/1118.

19 juin : la Commission européenne propose un règlement destiné à soutenir le « marché ferroviaire » dans le contexte de la pandémie. COM (2020) 260 final.

24 juin : le Conseil de l'UE approuve en première lecture la position du Parlement concernant un règlement qui vise à faciliter l'octroi de prêts par les institutions de crédits aux ménages et aux entreprises. JO L 204 du 26 juin 2020, pp. 4-17 et COM (2020) 169 final.

25 juin : l'Agence européenne des médicaments octroie une première autorisation conditionnelle de mise sur le marché pour un traitement contre la COVID-19. EMA, *First COVID-19 treatment recommended for EU autorisation* (uniquement en anglais).

26 juin : la Commission européenne publie une déclaration relative à la santé et à la sécurité des travailleurs potentiellement exposés à la COVID-19. Elle souligne l'obligation pour l'employeur, de communiquer toutes les informations nécessaires

concernant les risques pour la santé et la sécurité ainsi que l'ensemble des mesures et actions de protection et de prévention. JO C 212 du 26 juin 2020, pp. 8-10.

JUILLET

1^{er} juillet : la Commission européenne émet une proposition de recommandation du Conseil afin de renforcer l'enseignement et la formation professionnelle des jeunes face à la récession économique tout en s'assurant qu'ils soient en phase avec les phénomènes d'automatisation et de numérisation de l'économie. COM (2020) 275 final.

1^{er} juillet : face à la récession, la Commission européenne publie une communication encourageant les Etats membres à recourir aux moyens déployés dans le cadre du programme *Next Generation EU* et du futur budget de l'UE afin d'intensifier le soutien à l'emploi des jeunes. COM (2020) 276 final.

8 juillet : le Parlement européen adopte une résolution concernant les droits des personnes handicapées durant la crise de la COVID-19, soulignant l'importance de l'accessibilité aux services sociaux et de santé. Parlement européen, 2020/2680(RSP).

15 juillet : la Banque européenne d'investissement approuve 16,6 milliards EUR de financements supplémentaires afin, notamment, de soutenir la réponse sanitaire à la COVID-19 et la relance économique. BEI, 2020-197-FR.

15 juillet : la Commission présente des mesures visant à renforcer la préparation des systèmes de santé de l'UE face à de futures vagues de COVID-19, notamment en termes de *testing*, de traçage des contacts et de disponibilités d'équipements médicaux. COM (2020) 318 final.

17 juillet : le Parlement et le Conseil de l'UE adoptent une dérogation temporaire à certaines règles relatives aux essais cliniques afin d'accélérer le développement et l'autorisation de vaccins contre la COVID-19. JO L 231 du 17 juillet 2020, pp. 12-16.

17 juillet : à la demande du Parlement européen, la Commission européenne publie des lignes directrices pour assurer le respect des droits des travailleurs saisonniers que la crise sanitaire a considérablement mis en péril. JO C 235I du 17 juillet 2020, pp. 1-7.

17-21 juillet : le Conseil européen parvient à un accord sur le budget 2021-2027 et le plan de relance pour un montant total de 1.824,3 milliards EUR. Les ambitions de la Commission européenne sont considérablement revues à la baisse notamment, en ce qui concerne le programme « EU4Health » qui passe d'un budget de 9,4 milliards EUR à 1,67 milliard EUR (voir item du 28 mai). La « pièce maîtresse » du plan de relance post-COVID, « la facilité pour la reprise et la résilience » est dotée d'un budget de 672,5 milliards EUR et devrait servir à financer les transitions verte et digitale. Parmi les budgets dont les fonds pourraient être alloués à la lutte contre la pandémie, citons, entre autres : le FSE+ (88 milliards, soit une baisse de 9 % par rapport au précédent budget), le programme pour la recherche Horizon Europe (5 milliards EUR), le mécanisme de protection civile de l'UE (1,9 milliard EUR) ou encore le

fonds de soutien à l'investissement, InvestEU (5,6 milliards EUR). Conseil européen extraordinaire, 17-21 juillet 2020.

21 juillet : l'Agence européenne des médicaments met en place une infrastructure de contrôle des traitements et vaccins contre la COVID-19 utilisés dans la pratique clinique quotidienne. EMA, *COVID-19: EMA sets up infrastructure for real-world monitoring of treatments and vaccines* (uniquement en anglais).

22 juillet : l'Union européenne cofinance à hauteur de 100 millions EUR un appel de la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI), pour soutenir le développement rapide et la fabrication mondiale des vaccins COVID19. Commission européenne, *Coronavirus: EU supports vaccine research with additional €100 million* (uniquement en anglais).

30 juillet : la Banque européenne d'investissement accorde un prêt de 2 milliards EUR pour soutenir le secteur italien de la santé. BEI, 2020-212-FR.

31 juillet : dans le cadre de l'instrument d'aide d'urgence, la Commission européenne invite plus de 200 services de collecte de sang à solliciter un financement pour l'achat d'équipements visant à prélever le plasma des donneurs de sang. IP 20/1435.

AOUT

1^{er} août : la Commission européenne finance 23 projets de recherche liés à la lutte contre la pandémie pour un montant de 128 millions EUR. Commission européenne, *New research projects on coronavirus* (uniquement en anglais).

19 août : la Commission européenne met en place, par le biais de l'instrument d'aide d'urgence, un réseau multidisciplinaire de formation de professionnels de la santé soutenant les unités de soins intensifs. IP 20/1498 (uniquement en anglais).

20 août : la Commission européenne conclut une série d'entretiens exploratoires avec des entreprises pharmaceutiques concernant l'achat d'un éventuel vaccin contre la COVID-19 afin d'assurer l'approvisionnement en vaccin de l'UE. IP 20/1494.

22 août - 28 août : la Commission européenne fournit du matériel médical et des équipements de protection à la Côte d'Ivoire et au Venezuela dans le cadre de son programme « Réaction mondiale face au coronavirus ». IP 20/1509 et IP 20/1532.

24 août : la Commission européenne conclut des négociations exploratoires avec l'entreprise pharmaceutique Moderna pour l'achat potentiel de doses de vaccins. Il s'agit de la cinquième entreprise avec laquelle la Commission a entamé des discussions concernant un contrat d'achat. IP 20/1513.

27 août : la Commission européenne signe un premier contrat avec AstraZeneca. Cela devrait permettre l'achat de 300 millions de doses de vaccins par les Etats membres, et comprend une option pour 100 millions de doses supplémentaires à distribuer

proportionnellement à la population. Cet accord permettrait également de faire des dons de vaccins à des pays tiers à « revenus faibles ou moyens ». IP 20/1524.

31 août : la Commission européenne confirme son engagement à participer au mécanisme COVAX et y investit 400 millions EUR. Dirigé par Gavi, l'Alliance du vaccin¹³, la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI)¹⁴ et l'OMS, COVAX est une structure visant à accélérer le développement d'un vaccin contre la COVID-19 et à en assurer une distribution large et équitable. IP 20/1540.

(13) <https://www.gavi.org/fr> [consulté le 19 octobre 2020].

(14) <https://cepi.net/> [consulté le 19 octobre 2020].